



## Crédit logement se rétracte après l'édition de l'offre de prêt

Par **GUILIZ\_old**, le **08/12/2007** à **13:12**

Crédit Logement "caution" se rétracte après l'édition de l'offre de prêt!

Bonjour !

Nous achetons notre première résidence principale au prix de 200 000 euros et nous avons sollicité la banque LCL afin d'établir un plan de financement le 20 Octobre 2007. Le plan se décompose de la façon suivante :

- Apport personnel : 53 000 euros
- Nouveau PTZ 20 250 euros
- LogiPrêt fixe 110 750 euros
- Prêt extérieur\* 30 000 euros.

\*Le prêt extérieur est accordé par le vendeur de ce bien.

Le 23 Octobre 2007, le conseiller de la banque LCL nous contacte pour nous faire part de l'acceptation du Crédit Logement de se porter caution en faveur de l'établissement prêteur. Le 29 Novembre 2007, nous avons reçu l'offre de prêts immobilier édités le 27 Novembre 2007 pour financer notre projet ; offre dans la quelle est bien stipulé l'engagement du Crédit Logement. Tantôt, nous avons envoyé une copie complète de l'offre à notre notaire qui se charge de l'enregistrement de l'acte de vente.

Seulement, au début de cette semaine le même conseiller LCL, nous informe que Crédit Logement se rétracte de se porter caution en faveur de son établissement en remettant en cause et le prêt que le vendeur nous accorde et notre plein propriété. Et que Crédit Logement renvoi son acceptation au fait que le vendeur doit être caution en même titre que Crédit Logement.

Au jour d'aujourd'hui nous sommes devant l'incompréhension de ce comportement.

Ma question repose sur la validité de cette rétraction après l'édition de l'offre de prêt ?

merci d'avance pour vos conseils!